

Un coup de pouce aux jeunes entreprises

« Aider à la création de la jeune entreprise innovatrice », tel était le thème de la table ronde organisée hier par Lyon-Initiative au Palais des Congrès, dans le cadre des salons Infora et Tertia. Les aides dans ce domaine sont en grand nombre, mais elles ne sont pas toujours bien connues. Pour donner un coup de pouce aux jeunes créateurs d'entreprises et les aider à se retrouver dans le maquis des réglementations, la Jeune Chambre économique de Lyon a créé l'année dernière l'Association Lyon-Initiative.

Cette Association délivre avec ses propres fonds des prêts de 10 000 à 100 000 francs sans intérêt. Les prêts sont d'abord étudiés par le bureau technique et sont ensuite accordés ou non par le Conseil d'administration.

Une brochure régionale le 15 mai

Pour M. Juillet, de l'Agence nationale pour la Création d'Entreprises, la réglementation est relativement complexe. Il y a au moins 95 procédures pour obtenir des aides. Pour y voir plus clair une expérience est actuellement tentée dans trois régions, dont la région Rhône-Alpes. Il s'agit de réaliser une brochure présentant l'ensemble des possibilités offertes aux créateurs d'entreprises. Cette brochure, qui compor-

te déjà 400 fiches, devrait paraître le 15 mai prochain. Des aides de toute nature peuvent en fait être demandées à différents organismes. Des services d'accueil ont été créés à ce propos dans les préfectures.

Les Chambres de commerce et d'industrie et à la délégation régionale de l'ANVAR (Agence nationale pour la Valorisation de la Recherche). De plus des conseils peuvent être également demandés aux COVAR installés dans tous les départements. Des aides plus spécifiques ont été également créées, comme l'assistance de gestion et de services, à Grenoble et à Lyon. L'ANVAR pour sa part accorde des primes à l'innovation et des subventions plafonnées à 250 000 francs. Un fonds de 2 millions de francs enfin a été débloqué il y a quelques mois par le Conseil général du Rhône pour accorder des prêts de 50 000 à 100 000 francs sans intérêt aux créateurs d'entreprises. Les aides à l'équipement de la DATAR et les nouvelles sociétés de capital-risques ; comme Sulinnova à Lyon, sont également des possibilités de financement pour les entreprises qui ont des difficultés pour démarrer.

Bref, cette table ronde a permis de faire le point sur les différents problèmes qui se posent dans ce domaine.

M. Claude Bach, président de la Jeune Chambre Economique de Lyon, M. Fraye, vice-président de la Jeune Chambre Economique de Genève, M. Durif, délégué régional de l'ANVAR, M. Philippe Mougenot, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, M. Adrien Grandemange, Mme Arlette Partouche, vice-président de Lyon-Initiative et de nombreuses personnalités assistaient également à cette réunion.

C.H.